

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 10

Artikel: Les cerises du Vallon de Gueuroz : suite
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à la gâra, dein elliau traiteri qu'on lau dit dei bouffel, iô l'è que fâ tant tchê vivre, so dit Pierro Tzambettaz, sé chità à na granta trabllia, et pousé son bissa su na chôla découte lli, po qu'on ne lo lei robai pas. Se regalé bin : lei avai de la soup' ai fidés, dau routi, dau person, de la dauba, de la salarda ai reparau avoué de l'hareng et de la seoria, sein compta dei bistèques, dei pindzons, dau vin dè France et toté sorté de petits coucons po lo dessè. Guiéro fâ-t-e? que demandé, quand l'eut prau. — Houit frances, que lei dit lo sommeillé. — Houit frances po ei goûta? Hé! vo toze pi lo eou po dei bregands! E-io medzi po houit frances, dité vai.

— Na, mâ lei a lo bissa qu'è su la chôla, qu'a prai na plièce, cein fâ quattro frances po l'on, quattro frances po l'autro.

— Ah! cein fâ quattro frances po lo bissa qu'a prai na plièce et que n'a rein medzi! Atteinde-vo vui on bokenet.

Et Pierro Tzambettaz l'auvré son bissa, dépllye ion dè sè motschau, ein desein adi : Ah! mon bissa que n'a pas medzi pâiè assebin; tei m'n ami, dina-lè, dina-lè bin, tot è pahi. Et fourré dein lo bissa, lo routi, lè bistèque, la salarda, dou pindzons et dué assietè dè coucons.

— A-tou prau, ora? Et rattatzé son bissa.

Lo sommeillé lei fasai dai gets coumein dei seillons, mâ l'eut biau fére, Pierro Tzambettaz lo laissa vouaiti et lei dese dinse en saillessein : Acuta, su Vaudois mè, et poui se t'a okie a dere, su kie.

N'è-t-e pas que l'è onco on crâno, Pierro Tzambettaz?

L. FAVRAT.

Parmi les questions soulevées par la révision de la constitution fédérale, celle qui a rencontré le moins de sympathie dans notre canton est celle qui devait accorder aux Confédérés *les mêmes droits qu'aux citoyens du canton*. Il est assez curieux de jeter un coup d'œil en arrière et de voir le chemin que nous avons parcouru depuis un siècle pour faciliter l'établissement de ceux que l'on considère comme *étrangers* à l'endroit où ils viennent élire domicile. La pièce suivante est le procès-verbal des délibérations qui eurent lieu dans une commune du Gros-de-Vaud pour accorder le droit d'habitation, non pas à un étranger, ou à un Suisse d'un autre canton, mais à un bourgeois de l'une des communes du Pays-de-Vaud. On verra que les formalités, comme les temps, ont bien changé depuis trois-quarts de siècle.

« Le 15^e Juillet 1786. Les Gouverneur et Communier de..... assemblent cest pressenter le Sr M..... de C..... Requerant le dit Sr Comunier de vouloirs le recevoirs pour abitant Endittes Communes ce quayant. Èté mis en délibération vù les témoignages qu'il a produit lon bien voulus recevoirs sur les Condition suivantes savoires qu'il payeras a la ditte Communes par année dix florins et sil voulois tenir quelques bêtes p^r faire paturé sur les paquier commun il payeras suivant la teneur du Reiglement souverain sil envoie des Enfans a lecole du règent il payeras aussi il payeras p^r la censes du four demis q^{ron} de bled il fera les Comun comme les autre Comunier sil arivoit qui lyüs du mé-

contantement Entre la comune et le dit M..... la Comunes seras endroit de le faire sortir du village pour fois de quoy le dit Sr M..... a signé. »

(Signature)

On fait grand bruit à l'heure qu'il est de transport de dépêches par des conduits souterrains qui jouent le rôle de sarbacanes; on va même, dit-on, doter Lausanne d'un chemin de fer dans lequel les voyageurs seront soufflés à destination comme les gamins lancent des pois.

Si l'application est récente, l'invention en est vieille. Dans la dernière séance de la Société vaudoise des sciences naturelles, M. l'ingénieur Guillemin a communiqué une note intéressante extraite du Dictionnaire encyclopédique des amusements des sciences mathématiques et physiques, publié à Paris en 1792, et qui montre l'ancienneté de cette invention.

» J'ai mis la réponse dans une boîte ronde de liège « que j'ai jetée dans un petit tuyau souterrain, dont « une extrémité va aboutir au pavillon. Faisant alors « usage d'un grand soufflet, pour produire dans ce « tuyau un vent impétueux, j'ai poussé la boule de « liège dans le pavillon, avec toute la rapidité que vous « communiquez à des fèves ou à des pois, quand vous « les lancez pour tuer les oiseaux, en soufflant dans « une sarbacane. »

» L'expérience prouve qu'on peut pousser ainsi la boule de liège jusqu'à six lieues. »

Les cerises du Vallon de Gueuroz⁴.

III

Tel était le métier que faisait le mari de Rose-Tonie et qu'il avait appris de son père, lequel l'avait appris de l'aïeul et ainsi de suite, aussi loin que les souvenirs permettaient de remonter. À force de travailler, il avait réussi à mettre de côté quelques sous, qu'il employa sagement à arrondir l'héritage paternel. Ce n'était auparavant qu'un chalet, avec un *plantage* de quelques toises, et un champ que l'on cultivait en pommes de terre; il s'augmenta d'un pré pouvant suffire à l'entretien d'une des petites vaches du pays, et sur lequel se trouvaient plusieurs arbres fruitiers, entre autres des cerisiers en bon état. Cette acquisition se fit le 6 juillet 1835, et la date n'en fut point oubliée, car c'était pour la famille un événement plus rare et plus considérable que les crues du torrent. Depuis plusieurs générations, elle n'avait eu un pareil bonheur. Elle sortait par là d'un état bien voisin de la misère, puisqu'il eût suffi d'une maladie ou d'un accident, et de quelques semaines de chômage forcé, pour jeter toute la maison dans un grand embarras. Maintenant, en cas pareil, on aurait au moins du lait pour se nourrir; encore un pré pareil, de quoi entretenir une seconde vache, et c'était presque la richesse. En continuant à travailler comme par le passé et à vivre avec une scrupuleuse économie, on pouvait, Dieu aidant, en arriver là en dix années. Rose-Tonie et son mari en firent un jour le calcul, et dès lors ce fut le dernier terme de leur ambition, leur rêve favori et sans cesse caressé, leur pensée de tous les instants. Ils travaillaient donc avec une ardeur toujours croissante, lorsqu'un double malheur vint changer la face des choses. En octobre 1835, à quinze jours de distance, le beau-père et le mari périrent dans le Trient.

Rose-Tonie aimait tendrement son mari. Néanmoins elle ne

(4) Extrait de : *Les Alpes suisses*, par Eug. Rambert, 1 vol. in-12, prix : 3 fr. 50 cent., chez J. Chervilie, librairie à Genève.

plia pas sous le coup. Elle avait un fils, âgé de cinq ans, portrait vivant du défunt, et il s'agissait de le nourrir et de l'élever. La femme est faible ; mais la mère est forte et difficile à abattre. Après quelques jours donnés aux larmes et à la douleur, elle prit courageusement son parti. Avec son châlet, elle était sûre de ne pas manquer d'abri. A la vérité, il avait un besoin urgent de réparations ; le mari s'était promis de les faire lui-même, en profitant des heures de loisir ; mais, pour le moment, il n'y avait plus à y songer. La vache, le jardin, le champ de pommes de terre étaient de précieuses ressources ; l'enfant serait garanti de la faim. Il restait à acheter du pain et des vêtements. Mais Rose-Tonie était habile fileuse ; elle passerait à filer le temps que lui laisseraient les soins qu'exigeraient son ménage et son petit domaine ; elle prendrait au besoin sur son sommeil, et avec ce qu'elle gagnerait ainsi, elle ferait face à tout. Elle entrevoit même la possibilité de réaliser encore quelques petites économies. On distillait dans le vallon de Gueuroz une eau de cerises parfaite, aussi distinguée que celle de Salvan ; elle valait dans ce temps-là environ 18 batz le pot, ce qui fait à peu près 2 fr. 50 cent. de notre monnaie actuelle. Année commune, Rose-Tonie pouvait compter sur huit à dix pots d'eau-de-cerises. Sans doute, le cerisier est un arbre capricieux ; mais les siens passaient pour n'avoir jamais manqué. C'était donc un revenu presque sûr de vingt à vingt-cinq francs. Rose-Tonie se flattait de le mettre chaque année de côté.

La première année, quoique les récoltes eussent souffert, et que Rose-Tonie eût passé plus d'une soirée à pleurer, au lieu de filer, le résultat dépassa ses espérances. Au 31 décembre 1856, la maison était fournie de pain pour un grand mois, le petit Joseph vêtu et chaussé pour l'hiver, il lui restait, outre quelque monnaie, deux pièces de cinq francs et un beau napoléon d'or, presque neuf, et sonnant bien. Elle s'était, sans doute, interdit toute dépense en dehors du strict nécessaire, mais sans s'être imposé, ni à elle ni à son fils, surtout pas à ce dernier, des privations réellement dures. Ne sachant rien de ces louables institutions qu'on appelle des caisses d'épargnes, elle fit comme on faisait alors au vallon de Gueuroz, et comme on y fait encore aujourd'hui, elle serra son trésor dans un vieux pied de bas, qu'elle enfouit au plus profond d'une armoire, derrière une pile de linge, où il alla rejoindre un autre pied de bas, le frère, peut-être, qui contenait, outre les titres relatifs à l'achat du pré, tout ce que le mari avait laissé d'argent, à sa mort, quelques francs. Ces deux trésors devaient rester soigneusement séparés : le second était la fortune du défunt, à laquelle on n'avait touché que pour les frais de l'ensevelissement, et Rose-Tonie y attachait une sorte de respect religieux ; c'était pour elle une relique que ces derniers sous gagnés par le chef de la famille, et leur présence au fond de ce vieux meuble devait être une bénédiction sur la maison.

Avant de serrer sa fortune, Rose-Tonie la compta et la recompta : plaisir bien légitime. Le fruit de l'épargne n'est-il pas doublement sacré lorsqu'il représente les veilles d'une mère travaillant seule pour son enfant ? Cet or, c'était du pain pour les années de disette ; c'était la vie de Joseph.

Il était donc démontré que Rose-Tonie pouvait, sans contracter de dettes, sans toucher au patrimoine, sans vendre ni le champ, ni le pré, ni le jardin, ni la vache, ni le châlet, ni les hardes, ni les meubles, suffire à son entretien et à celui de son fils. Mais n'y avait-il pas moyen de faire plus encore ? En y réfléchissant, elle entrevit la possibilité de réaliser seule le grand projet de son mari. Si elle travaillait une heure de plus par jour, si elle refoulait ces larmes, toujours prêtes à couler lorsque Joseph endormi, elle prolongeait seule la soirée, ne pourrait-elle pas doubler ses économies ? Elle se disait bien que Joseph grandissait et coûterait toujours davantage à nourrir et à vêtir ; mais le temps n'était pas éloigné où il gagnerait quelque chose de son côté, soit en allant cueillir des fraises dans la forêt pour les vendre aux voyageurs, toujours nombreux sur la route de Martigny, soit en s'engageant à la montagne comme *boubo* pour l'été, c'est-à-dire comme *garçon* pour garder les vaches. A sept ans, on est assez grand pour cueillir des fraises ; à dix, on peut être *boubo*. Pour peu que les récoltes fussent favorables, Rose-Tonie pourrait bien épargner la valeur de quatre pièces d'or par an, ensorte que lorsque Joseph atteindrait sa seizième année, il y en aurait quarante dans le pied de bas.

Et Rose-Tonie s'enflammait à cette idée. Une chose surtout lui tenait au cœur, elle voulait à tout prix que Joseph ne flottât pas. L'idée qu'un jour il descendrait dans la gorge lui était insupportable. La seule vue d'un grespil lui causait une secousse involontaire. Aussi les avait-elles relégués à la grange et cachés dans un coin obscur. Il y en avait un surtout dont elle avait une peur superstitieuse ; c'était le plus ancien, le grespil de famille, que son beau-père et son mari portaient l'un et l'autre quand ils furent pris par le torrent. Rose-Tonie était convaincue qu'un sort y était attaché, et qu'il serait fatal à quiconque s'en servirait. Aussi lorsque les voisins, ce qui arrivait quelquefois au plus fort de la saison, quand les ouvriers étaient nombreux, venaient en emprunter un pour quelques jours, avait-elle grand soin de leur recommander de ne pas prendre le *mauvais*.

Mais il n'est pas facile à un habitant du vallon de Gueuroz de ne pas être flotteur. C'est la grande ressource, c'est presque une nécessité. Cette nécessité toutefois n'existe que pour les pauvres ; avec ses quarante pièces d'or, Joseph y échapperait. Que ne peut-on pas avec quarante pièces d'or ? On peut acheter char et cheval et devenir charretier sur la grande route du Valais, la route du Simplon, où le transit est presque toujours considérable ; on peut apprendre un bon métier et s'établir ; on peut même affirmer quelque pâturage et tenir montagne pour son compte.

Telles étaient les espérances de Rose-Tonie. Dès cet instant, elle se mit à travailler avec une ardeur renouvelée de zèle et de bon courage. Elle faisait tout elle-même : elle allait chercher le bois à la forêt ; elle bêchait, elle fauchait, elle fanait, elle *gouvernait*, elle cueillait ses cerises, elle distillait dans le vieil alambic d'un voisin, et puis, quand elle avait fini avec les travaux de la campagne, elle filait. Sa lampe ne s'éteignait qu'à onze heures ; jusques là on entendait du sentier son rouet tourner sans relâche. Le matin, elle était debout avant l'aube, même dans les plus longs jours d'été. Jamais, pour aucun travail, si pénible fût-il, elle ne prit un ouvrier. Il est vrai que les gens du hameau, ayant pitié d'elle et touchés de son honnêteté, lui donnaient volontiers un coup de main au temps de la fenaison et de la cueillette des cerises. Jamais, non plus, elle ne s'accorda une heure de repos, sauf le dimanche, où, après avoir mis en ordre son petit ménage, parfois un peu négligé les jours ordinaires, elle habillait l'enfant d'un bon tricot, et le menait entendre la messe avec elle, au village paroissial ; puis elle allait dire une prière sur la tombe de son mari, pendant que Joseph en arrachait les mauvaises herbes.

Rose-Tonie fit si bien que pendant plusieurs années, le succès atteignit, et même quelquefois surpassa ses espérances. Le pied de bas s'enflait à vue d'œil sous le poids des rouleaux de monnaie, des pièces de cent sous, des vieux écus de Brabant, et des beaux napoléons reluissants. Rose-Tonie, sans le regret de son pauvre mari, qui n'était jamais bien loin de sa pensée, et qui revenait souvent la serrer au cœur et lui arracher de gros soupirs, eût été vraiment heureuse.

(*La suite au prochain numéro.*)

Une élégante de Paris, chaussée pour la première fois par le cordonnier à la mode, s'aperçut que, dès le premier jour, ses souliers s'étaient déchirés : elle fait venir le cordonnier, et lui témoigne son mécontentement. L'ouvrier prend le soulier déchiré, l'examine avec une attention sérieuse, et, après avoir longtemps réfléchi sur la cause de cet accident : *Je vois ce que c'est*, dit-il enfin, en branlant la tête, *Madame aura marché*.

On demandait à quelqu'un : Comment trouvez-vous notre chemin de fer ? — Impayable. »

L. MONNET ; — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN.